



Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une demande d'autorisation unique

Eolien - Méthanisation - Production d'électricité ou de biométhane à partir de biogaz

Ce formulaire de demande d'autorisation unique reprend les informations fournies par la DREAL (formulaire national d'accompagnement du dépôt).

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE					
<i>(Remplissez la case lorsque concerné)</i>					
Pièce	Référence CERFA	Document(s) papier concerné(s)	Page(s)	N° du fichier informatique	Observations
Code de l'environnement					
CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA 15293-01	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Cerfa 15293-01»</i>	p.15-23	87-Energie_Saint_Barbant-1-CERFA15293-01.pdf	
Procédés fabrications (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-1	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.30-31	87-Energie_Saint_Barbant-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	
Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-2	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.32-42	87-Energie_Saint_Barbant-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 / 1° du CE</i>)	AU-3	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i>	p.29	87-Energie_Saint_Barbant-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	
			p.50	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 / 2° du CE</i>)	AU-4	Classeur Plans	-	87-Energie_Saint_Barbant-7.1-PlanDesAbordsEst.pdf 87-Energie_Saint_Barbant-7.1-PlanDesAbordsOuest.pdf	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité - (<i>R 512-6 / 3° du CE</i>)	AU-5	Classeur Plans	-	87-Energie_Saint_Barbant-7.2-PlanD'EnsembleGénéral.pdf 87-Energie_Saint_Barbant-7.3-PlanD'EnsembleE1àE4.pdf 87-Energie_Saint_Barbant-7.4-PlanD'EnsemblePL.pdf	



Étude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	<p>Etude d'impact Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p>Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Saint-Barbant Carnet de photomontages</p> <p>Volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p>Volet technique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Saint-Barbant</p>	-	<p>87-Energie_Saint_Barbant-4-EtudeD'Impact.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-4.2-VoletPaysager.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-4.3-CarnetDePhotomontages.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-4.4-VoletÉcologique.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-4.5-Incidence-Natura2000.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-4.6-VoletTechnique.pdf</p>	<p>L'étude d'impact est elle-même constituée de plusieurs volets séparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet principal • Volet paysager (et carnet de photomontages) • Volet écologique (volet principal et Notice d'incidences Natura 2000) • Volet technique - dont étude acoustique et étude d'ombre
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Résumé étude d'impact Parc éolien de Saint-Barbant	-	87-Energie_Saint_Barbant-4.1-RésuméEtudeD'Impact.pdf	
Évaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Volet écologique Parc éolien de Saint-Barbant	-	87-Energie_Saint_Barbant-4.5-Natura2000.pdf	
Étude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	<p>Etude de dangers Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p>Résumé étude de dangers Parc éolien de Saint-Barbant</p>	-	<p>87-Energie_Saint_Barbant-5-EtudeDeDangers.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-5.1-RésuméEtudeDeDangers.pdf</p>	
Code de l'urbanisme					
<p>Notice précisant (R431-8 du CU)</p> <p>1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;</p> <p>2° les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :</p> <p>a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;</p> <p>b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;</p> <p>c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;</p> <p>d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;</p> <p>e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;</p> <p>f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.</p>	AU-10.1	<p>DDAU Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i></p>	p.49	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	
Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	<p>DDAU Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i></p> <p>Classeur Plans</p>	p.51-56	<p>87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf</p> <p>87-Energie_Saint_Barbant-7.5-PlanDeMasse.pdf</p>	Le plan de masse est également intégré au cahier de plans fourni au format papier.
Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	<p>DDAU Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i></p>	p.58-63	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	<p>DDAU Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i></p>	p.64-68	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	<p>DDAU Parc éolien de Saint-Barbant</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i></p>	p.69-71	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontage en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.



Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i>	p.72	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontage en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Documents spécifiques au code de l'urbanisme»</i>	p.73	87-Energie_Saint_Barbant-6-DocumentsSpécifiquesCodeDeL'Urbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontage en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Décret n°2014-450					
Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	-	-	-	-	Aucun arbre ni aucune haie ne sera coupé lors de la réalisation du projet.
Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	Etude d'impact Parc éolien de Saint-Barbant	-	87-Energie_Saint_Barbant-4-EtudeD'Impact.pdf	
Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	Etude d'impact Parc éolien de Saint-Barbant Volet technique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Saint-Barbant	-	87-Energie_Saint_Barbant-4-EtudeD'Impact.pdf 87-Energie_Saint_Barbant-4.6-VoletTechnique.pdf	L'approbation du projet d'ouvrage précise l'ensemble des normes techniques applicables aux câbles souterrains et aux postes de livraison électrique du parc éolien de Saint-Barbant. De plus, l'étude d'impact détaille les modalités techniques de réalisation du raccordement souterrain et analyse les effets potentiels sur l'environnement.
Si le projet nécessite dérogation «espèces protégées» , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	-	-	-	-	Selon les experts écologues qui ont analysé les impacts du projet éolien de Saint-Barbant, celui-ci ne remet pas en cause l'état de conservation des espèces protégées sur le site (cf. étude d'impact et volet écologique). Conformément au guide sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestres (mars 2014), aucune demande de dérogation n'est donc nécessaire.
Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.80-99	87-Energie_Saint_Barbant-8-AccordsAvis.pdf	
Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.78-79	87-Energie_Saint_Barbant-8-AccordsAvis.pdf	
Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.43	87-Energie_Saint_Barbant-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	



Autres pièces présentes dans le dossier

(Remplissez la case lorsque concerné)

Pièce	Référence CERFA	Document(s) papier concerné(s)	Page(s)	N° du fichier informatique	Observations
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	-	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.103 -107	87-Energie_Saint_Barbant-8-AccordsAvis.pdf	Formulaire de demande d'instruction par les services de l'aviation civile et avis du 18 mars 2015 Formulaire de consultation de la Zone Aérienne de Défense Sud et avis du 08 juin 2015
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L.5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	-	-	-	-	-
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	-	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.106 -107	87-Energie_Saint_Barbant-8-AccordsAvis.pdf	Formulaire de consultation de la Zone Aérienne de Défense Sud et avis du 08 juin 2015
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	-	DDAU Parc éolien de Saint-Barbant <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.103 -105 p.108	87-Energie_Saint_Barbant-8-AccordsAvis.pdf	Formulaire de demande d'instruction par les services de l'aviation civile et avis du 18 mars 2015 Avis de Météo France du 11 septembre 2012
Attestation de prise en compte des règles parasismiques	-	-	-	-	Non requis car le site est en zone de sismicité 2 et la puissance du projet est inférieure à 40 MW.